

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral modificatif du 3 octobre 2023, une enquête publique est ouverte du lundi 30 octobre 2023 au vendredi 1 décembre 2023 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAINT-LÉGER DE MONTBRUN, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société WPD ENERGIE 109, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de SAINT-LÉGER DE MONTBRUN, du lundi 30 octobre 2023 au vendredi 1 décembre 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de SAINT-LÉGER DE MONTBRUN, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4876@registre-dematerialise.fr ;

ou directement sur le registre dématérialisé : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4876>**

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Jean-Louis ROY, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Thierry POISSON, désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Jean-Louis ROY, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairie de SAINT-LÉGER DE MONTBRUN :

- Lundi 30 octobre 2023 de 15H30 à 18H30
- Mercredi 8 novembre 2023 de 15H à 18H
- Mercredi 15 novembre 2023 de 15H à 18H
- Mardi 21 novembre 2023 de 10H à 12H
- Vendredi 1 décembre 2023 de 15H à 18H

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – bureau de l'environnement et en mairie de SAINT-LÉGER DE MONTBRUN, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Société WPD ENERGIE 109 – 32-36 rue de Bellevue – 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.